
Allocution de M. Grégory Doucet, Maire de Lyon
Signature de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs
endocriniens »

Lundi 4 octobre 2021

(Seul le prononcé fait foi)

Mesdames, Messieurs les élu.e.s,

Mesdames, Messieurs les responsables associatifs,

Mesdames, Messieurs,

Bonjour à tous, bonjour à toutes,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour cet évènement très particulier constitué de plusieurs séquences : un moment solennel d'abord qui nous engage, puisqu'il s'agit de la signature d'une charte d'une très grande importance pour la santé globale et de deux temps, ensuite, de réflexion collective pour creuser la problématique qui nous réunit et nous rassemble : à savoir, l'évaluation de la nocivité des perturbateurs endocriniens, la qualification des substances nocives voisines, les conditions d'exposition des populations à ces produits, les moyens de nous en prémunir, de s'en protéger et le rôle de défense active et passive que peuvent jouer nos collectivités locales dans la protection de la santé individuelle et collective.

Il ne me semble pas particulièrement utile dans cette introduction d'aller trop précisément dans les constats scientifiques. **Premièrement**, parce que votre présence

témoigne qu'ils sont déjà suffisamment partagés pour vous avoir alerté et mis en mouvement. **Deuxièmement**, parce nous allons disposer de toutes les ressources savantes dans très peu de temps pour répondre à nos interrogations et étoffer nos connaissances sur le sujet. Je n'entrerais donc pas à ce stade dans le détail des réglementations européennes sur les nomenclatures, ni dans les subtilités pathologiques particulièrement inquiétantes des effets « cocktail » ou les problématiques des « faibles doses ». Nous aurons droit à un exposé et une table ronde où tout cela sera évoqué.

Ce sur quoi il me semble essentiel d'attirer l'attention, c'est que nous avons ici à faire à une action commune et transpartisane. Ce moment nous rassemble toutes et tous au service de l'intérêt général. Il réunit les neufs mairies d'arrondissement de la ville de Lyon, quelles que soient leurs proximités politiques. Vous le savez, j'ai eu l'honneur de représenter notre ville, il y a tout juste une semaine, à l'occasion de l'inauguration de l'Académie de l'OMS, un grand projet qui accorde à notre cité le privilège de contribuer à l'amélioration de la santé planétaire. Je crois qu'on se situe aujourd'hui dans le prolongement de ce lancement. Car, comme le faisait remarquer son directeur général, Monsieur Tedros Adanom Gebreyesus, cette nouvelle institution appartient géographiquement à la ville de Lyon, mais elle appartient dans les faits à tous les pays du monde et à toutes les populations du monde ... car elles vont toutes pouvoir bénéficier des synergies qui s'y opèreront.

L'OMS, institution de référence à nos yeux, avec laquelle nous avons historiquement tissé des coopérations robustes, *puisque le bureau de l'OMS se situait déjà sur notre territoire ...* l'OMS définit les perturbateurs endocriniens comme « *substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement des systèmes endocriniens et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* ».

Nous avons aujourd'hui, la chance d'avoir dans nos murs Monsieur André Cicolella, le représentant et actuel président du Réseau Environnement Santé. Je tiens à le remercier

chaleureusement pour sa présence parmi nous. Le Réseau Environnement Santé est une association qui a pour objectif de mettre la Santé Environnementale au cœur de nos politiques publiques. On est là, particulièrement en phase avec le principe « **One Health** » tel que l'OMS le conçoit. A savoir que la pandémie actuelle a mis en évidence la pertinence d'une telle approche, puisque précisément on a pu, hélas, prendre la mesure du cumul des vulnérabilités en matière sanitaire. A tel point que Richard Horton, le rédacteur en chef du prestigieux journal scientifique « **Le Lancet** » a qualifié cette pandémie de syndémie. Cette qualification – la syndémie – elle découle, du constat que les malades chroniques se sont révélés bien plus fragiles face à l'infection par le Sars-Cov2 que les personnes en bonne santé. Aussi, l'ensemble des personnes qui souffrent de diabète, d'obésité, de troubles cardiaques, hépatiques, rénaux ... et surtout respiratoires ... se trouvent face à un risque démultiplié de déclarer des formes graves et d'être confrontés à des pronostics péjoratifs en cas d'hospitalisation. On parle là de plus de 20 millions de personnes, rien qu'en France, qui sont mises en danger par les comorbidités avec lesquelles elles composent normalement, tant bien que mal, au quotidien.

Comme vous le savez, ces comorbidités sont le résultat visible ou invisible de contacts ou d'expositions à des environnements dégradés. La qualité de l'air, la présence de polluants, de substances cancérigènes, de perturbateurs endocriniens jouent un rôle extrêmement préjudiciables vis-à-vis des défenses naturelles.

Dès lors, on saisit mieux, lorsqu'on accepte d'en prendre acte, que le travail de sensibilisation du Réseau Environnement Santé depuis sa création en 2009, vis-à-vis des acteurs publics, relativement aux conséquences néfastes des perturbateurs endocriniens ... est un travail d'une très grande importance.

Et là-dedans, alors même que nous voulons faire de Lyon la ville des enfants, nous avons la tristesse de voir que nous sommes face à une menace qui concerne précisément les plus jeunes.

En 2012, le Réseau Environnement Santé a proposé la définition d'une Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens (SNPE), qui a été actée en 2014 et portée par les ministères de la Santé et de l'Écologie. On peut bien sûr regretter qu'elle n'ait pas été suivie d'actions concrètes même si elle a représenté une tentative pour donner un cadre et documenter le sujet. Et on peut se demander, évidemment, dans quelle mesure l'énergie déployée par les lobbies du pétrole, du plastique ... ou du bâtiment ont pu freiner la mise en place d'une stratégie globale face à un problème particulièrement épineux et délicat à résoudre, tant la présence des perturbateurs endocriniens est diverse, massive et envahissante dans toute une gamme d'objets et de produits que nous utilisons.

Néanmoins, la charte RES qui a été lancée en 2017 est un instrument de taille pour mobiliser les collectivités locales, dont l'indépendance vis-à-vis des groupes d'intérêts est sans doute plus grande que celles des Etats. C'est une chance et il faut s'en saisir.

Je rappelle les cinq engagements que cette charte énonce : interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides, réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens, favoriser l'information, mettre en place des critères d'éco-conditionnalité (dans les achats et contrats publics) – ça tombe bien, nous présenterons notre SPASER en conférence de presse demain ... SPASER, *le fameux schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables*. Enfin, cinquième engagement : l'information, au minimum une fois par an, aux citoyens sur l'avancée de notre initiative. Plus qu'un cadre figé, il s'agit de laisser aux signataires la possibilité de s'emparer du sujet en fonction de leurs moyens.

Rien n'est imposé sur les modalités.

A ce jour, près de 200 villes – *saluons au passage Paris et Grenoble qui sont dans la démarche* - 6 départements et 4 régions se sont engagés ! Il convient de noter que le département du Rhône est le premier en termes de puberté précoce - *l'un des effets les plus préoccupants de l'exposition aux perturbateurs endocriniens*. C'est pourquoi, nous sommes heureux d'annoncer qu'aujourd'hui Lyon rejoint, au travers de toutes ses

composantes, cette dynamique de grande envergure. Une dynamique qui devrait s'amplifier encore par l'intermédiaire de la commission santé de France Urbaine.

Ce qui, évidemment, vous l'avez compris étant donné la gravité du sujet, n'est qu'un premier pas.

Je veux dire **à cette échelle** ! Parce que nous ne sommes pas restés totalement les bras ballants au niveau de la ville depuis 15 ans. Il serait donc juste aussi de présenter cette étape comme le prolongement d'un combat auquel nous apportons avec la signature de cette charte une impulsion supplémentaire nouvelle. En effet, je le précise, la ville de Lyon avait commencé à agir pendant les mandats précédents. Lyon a, par exemple, obtenu des certifications dès 2005 sur la pratique « zéro phyto » et depuis 2012, nous sommes dépositaires du label éco-jardin sur certains de nos parcs publics.

La ville souhaite désormais construire son action en travaillant sur les établissements municipaux qui reçoivent des enfants. Nous souhaitons agir plus particulièrement sur les substances aux effets réversibles à l'échelle de quelques années. En particulier les phtalates.

Mais aussi agir en rendant notre politique d'achat plus sélective comme je l'ai dit un peu plus tôt ... Il y aura, de manière évidente, la possibilité d'établir un plan d'action au moment de la signature du contrat local de santé avant l'été 2022.

Agir également en impliquant les partenaires santé, notamment ceux en lien avec la période de périnatalité ; agir en formant les agents municipaux.

Agir encore en partageant les bonnes pratiques avec les autres collectivités signataires pour capitaliser les expérimentations.

Agir en communiquant auprès des parents et adultes pour leur indiquer comment réduire les expositions. Il n'était pas possible de les laisser seuls plus longtemps face à cette question et les angoisses qu'elle génère.

En conclusion, vous le comprenez, cette grande ambition que notre collectivité porte va venir conforter les efforts individuels entrepris ... qui de ce fait ne resteront pas isolés. Les ilots vont devenir des archipels. Les archipels des pays et les pays des continents. Et c'est ainsi, nous l'espérons, que nous viendrons peu à peu à bout de ce fléau et retrouverons enfin un environnement beaucoup plus sain pour tous et toutes.

Je vous remercie.